

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de POMPIGNAN

Enquête publique sur le zonage d'assainissement

Par arrêté n° 20240505 en date du 28.05.2024, le Maire de Pompignan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement.

A cet effet,

M. Michel HOCEDEZ, domicilié à CASSAGNOLES, professeur à la retraite, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 28 juin 2024 au 12 juillet 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie les 28 juin et le 12 juillet de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, Le dossier sur le projet de zonage d'assainissement est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, sur le site :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-assainissement-pompignan/>

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur et par mail à l'adresse suivante : [pompignan-assainissement@democratie-active.fr](mailto:pompignan-assainissement@democratie-active.fr) et sur le site :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-assainissement-pompignan/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête et sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-assainissement-pompignan/>

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE